

## Attouchements sexuels 17 ans sur 12 ans

Par **thymz**, le **23/12/2013** à **17:18**

Bonjour,

Ma fille de 12 ans qui est hospitalisée en psychiatrie pour de graves troubles du sommeil (terreurs nocturnes) nous a poussé ma femme et moi à fouiller sur son PC pour voir si quelque chose était arrivé.

Nous avons découvert qu'un jeune garçon de 17 ans qui passait ses AM avec elle chez nous pour jouer avec elle dans notre piscine profitait régulièrement de poses TV pour lui faire des attouchements sexuels alors qu'ils étaient en maillot de bain.

Ma fille décrit cette expérience sur un forum ado de façon précise.

Elle décrit cette expérience comme positive en ce sens qu'elle dit être secrètement amoureuse de lui, et que par conséquent elle est prête à tout pour lui, même coucher, même si il refuse de l'embrasser car son appareil dentaire le dégoûte.

il semble qu'ils ne sont pas passé à l'acte, mais qu'il a frotté son sexe en érection contre le sien un jour où il s'est subitement allongé sur elle un peu par surprise alors qu'ils regardaient un film.

Et si elle abordait le sujet sur un forum ado, c'est parce qu'elle ne savait pas trop comment gérer cette situation, et comment le satisfaire ...

Cet ado est-il en tort ?????

J'ai lu qu'il n'y avait pas de notion de consentement sur les moins de 15ans, en ce sens qu'on considérait qu'il ne savait pas ce qu'était le sexe.

En vous remerciant

Par **Delit33**, le **21/02/2014** à **23:53**

Bonjour,

Votre situation est délicate dans le sens qu'il s'agit d'attouchements entre mineur. Comme nous sommes dans un forum juridique, je vais rester juridique en évitant les fâcheux débats moralisateurs.

Une infraction au code pénal pourrait être envisagée dans le cas d'espèce. Il s'agit de l'infraction de corruption de mineur prévu à l'article 227-22 du code pénal. Ainsi, le fait pour un mineur de plus de 15 ans (ou un majeur) d'exciter un mineur de moins de 15 ans constitue l'infraction.

Cependant, la voie pénale n'est pas forcément la meilleure voie exploitable en vertu des circonstances. Il peut être plus efficace de régler cette situation avec une approche pédagogique ou conjointement avec les parents de cet adolescent...